



<https://latribunelibre.com/emploi/chef-de-service-educatif-h-f-mecs-peps-f-h>

chef de service éducatif (h/f) – MECS PEPS F/H

Description

Missions : sous l'autorité du directeur Général, en coordination avec le référent psychologique en charge de la démarche psychosociale au sein de l'établissement, vous pilotez les 2 pôles d'action de la MECS et êtes garant du projet d'établissement et de la qualité de la prise en charge des jeunes accueillis ainsi que de l'application des projets individualisés. Pour ce faire, vous êtes épaulé par 2 coordinateurs, l'un sur le PHI et l'autre sur l'internat.

Vos activités :

- Organisation du travail (coordination des actions socio-éducatives directement engagées auprès des personnes accueillies, gestion des plannings, répartition des moyens....)
- Encadrement et animation des équipes (25 personnes)

Gestion administrative et budgétaire (suivi des mesures et de l'activité du service)

- Sécurité des personnes et de la structure
- Supervision, soutien technique, clinique des équipes éducatives (contrôle des écrits professionnels, évaluations des actions réalisées et de l'atteinte des objectifs)
- Mise en œuvre du processus éducatif (DIPC/ projet personnalisé)
- Gestion des partenariats institutionnels.

Qualifications

Profil :

- Travailleur social de formation
- Diplôme CAFERUIS ou équivalent
- Maîtrise des dispositifs et de la réglementation en vigueur dans le champ de la protection de l'enfance
- Compétences managériales avérées d'animation d'équipe, qualités relationnelles et d'écoute, disponibilité
- Sens de l'organisation, rigueur et capacité d'initiatives
- Capacité d'analyse, de synthèse et de communication

Organisme employeur

ASSOC POUR READAPTATION SOCIALE

Type de poste

Temps plein

Secteur

ACTION SOCIALE SANS HÉBERGEMENT N.C.A.

Lieu du poste

13201, MARSEILLE 01, MARSEILLE, France

Date de publication

26 août 2024 à 09:01

Valide jusqu'au

25.09.2024

Conditions :

Rémunération dans le cadre de la CCN 66 – Cadre classe 2 – indemnité de fonctionnement – reprise d'ancienneté + indemnité mensuelle du Personnel socio-éducatif

Astreintes nécessitant un domicile proche de Marseille (30 km)

Lieu de travail : Marseille (13001 et 13013)